

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 3 avril 2017 à 20h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs Gérard Bouthot et Alain Paquin formant quorum sous la présidence du Maire-Suppléant Monsieur André Surprenant.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

Sont absents le Maire Monsieur Jacques Landry et le conseiller Monsieur Michel Vanier

**10796-04-17 - Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2017 et de laisser l'item « Affaires Nouvelles » ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10797-04-17 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017.**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire 6 mars 2017

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10798-04-17 – Adoption règlement 442-2017 abrogeant règlement programme revitalisation**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le règlement 442-2017 abrogeant le règlement 430-2016 relativement à un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**

***RÈGLEMENT NUMÉRO 442-2017 ABRGEANT LE RÈGLEMENT 430-2016  
RELATIVEMENT À UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DE  
CERTAINS SECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ***

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'abroger le règlement 430-2016, celui-ci n'étant plus nécessaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire du conseil le 6 mars 2017;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1**

Que le règlement numéro 430-2016 soit abrogé.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Venise-en-Québec ce 3 avril 2017

\_\_\_\_\_  
André Surprenant  
Maire-Suppléant

\_\_\_\_\_  
Diane Bégin  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

Le Conseiller Alain Paquin , donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement 443-2017 abrogeant les règlements 410-2015, 339-2009, 348-2010 et 293-2006 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Municipalité.

**10799-04-17 – Contribution collation des grades 2017 – Polyvalente Marcel Landry**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Venise-en-Québec remette un montant de 100,00\$ à la Fondation Polyvalente Marcel Landry comme contribution financière à leur soirée collation des grades 2017 soulignant l'effort, la persévérance et la réussite des élèves.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10800-04-17 – Financement permanent – acceptation offre**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec accepte l'offre qui lui est faite de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 11 avril 2017 au montant de 1 028 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 408-2014, 427-2016 et 413-2015. Ce billet est émis au prix de **100,00** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

33 700 \$	2,28 %	11 avril 2018
34 800 \$	2,28 %	11 avril 2019
35 600 \$	2,28 %	11 avril 2020
36 700 \$	2,28 %	11 avril 2021
887 200 \$	2,28 %	11 avril 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10801-04-17 – Financement permanent – emprunt par billets**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Venise-en-Québec souhaite emprunter par billet un montant total de 1 028 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
408-2014	324 000 \$
427-2016	404 000 \$
413-2015	300 000 \$

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : Mme Line Énard  
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 028 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 408-2014, 427-2016 et 413-2015 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 11 avril 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>33 700 \$</b>
<b>2019</b>	<b>34 800 \$</b>
<b>2020</b>	<b>35 600 \$</b>
<b>2021</b>	<b>36 700 \$</b>
<b>2022</b>	<b>37 700 \$(à payer en 2022)</b>
<b>2022</b>	<b>849 500 \$(à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Venise-en-Québec émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 avril 2017, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 408-2014, 427-2016 et 413-2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10802-04-17 – Contribution S.I.T.E. et COOP de Santé Lac Champlain**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que ce conseil renouvelle sa contribution pour l'année 2017 aux organismes suivants :

S.I.T.E. : 45 000\$

Coopérative de Santé Lac Champlain : 696,50\$ soit l'équivalent de la taxe d'affaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10803-04-17 – Rapport inspecteur**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur des bâtiments pour les permis émis pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 31 mars 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10804-04-17 – Octroi contrat réfection pignons Hôtel de Ville**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Construction Dany Boucher Inc. pour refaire les pignons de l'Hôtel de Ville pour un montant de 13 132.44\$ taxes incluses tel que leur soumission du 13 mars 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10805-04-17 – Octroi contrat réfection toiture Hôtel de Ville**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Toiture Imper Solution pour la réfection de la toiture pour un montant de 16 010.27\$ taxes incluses tel que leur soumission du 9 mars 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10806-04-17 – Octroi contrat réparation plancher bâtisse Marina face au golf**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Construction Dany Boucher Inc. pour la réparation du plancher de la marina face au golf pour un montant de 9 427,95\$ taxes incluses tel que leur soumission du 13 mars 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT 441-2017 (RM-110) sur les systèmes d'alarme**

**10807-04-17 – Regroupement des offices municipaux – M.R.C. du Haut-Richelieu**

CONSIDÉRANT que la Loi 83 apporte des modifications à la Loi sur la Société d'habitation du Québec permettant la création d'un office régional d'habitation par le regroupement des offices d'habitation existants;

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil est d'accord avec l'acquisition de compétence de regroupement des offices municipaux par la M.R.C du Haut-Richelieu en maintenant les mêmes conditions financières soit que le déficit soit assumé par les municipalités hôtes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10808-04-17 – Nomination représentant et responsable bibliothèque**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : Mme Line Énard  
ET RÉSOLU

Que Micheline Aubry soit nommée en tant que représentante désignée de la Municipalité pour la bibliothèque et que Mme Suzanne Chartrand soit nommé en tant que personne responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10809-04-17 – Taux horaire pompier / employé de voirie**

CONSIDÉRANT que 2 de nos employés de voirie sont également pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT que le taux horaire en tant que pompier est moins élevé que celui d'employé de voirie ;

CONSIDÉRANT que c'est un avantage pour la Municipalité que ces 2 personnes soient disponibles durant la journée ;

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que le taux horaire payé pour les employés de voirie qui seront appelés sur un incendie durant leurs heures de travail sera le taux horaire des employés de voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10810-04-17 – Formation PR-2 – Réanimation Sauve-vie**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

D'entériner l'autorisation à la firme Réanimation Sauve-Vie à donner la formation PR-2 aux premiers répondants tel que leur soumission du 14 mars 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10811-04-17 – Motion de félicitations – premiers répondants**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Qu'une motion de félicitations soit adressée à Mesdames Véronique Rioux et Martine Gamache, Messieurs Miguel Mercier, Michel Degongre et Patrick Sauriol pour la réussite du cours formation PR-2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10812-0-17 – P.I.I.A. 252, 34<sup>e</sup> rue Ouest – 232, 54<sup>e</sup> rue Ouest – 515 Avenue Venise Ouest – 363 Avenue Venise Ouest – 329 Avenue de la Pointe-Jameson**

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :  
252, 34<sup>e</sup> rue Ouest – construction chalet 30 x 30, revêtement bois pruche  
232, 54<sup>e</sup> rue Ouest – agrandissement de 18 x 25 revêtement vinyle gris  
525 Avenue Venise Ouest – réparation terrasses et aménagement d'une toilette  
363 Avenue Venise Ouest – refaire les fondations en béton des 2 chalets  
329 Avenue de la Pointe-Jameson – construction d'un garage

CONSIDÉRANT que ces demandes sont soumises à un P.I.I.A ;

CONSIDÉRANT que ces projets respectent la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que les projets soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10813-04-17 – Dérogation mineure – 41 Avenue Venise Est**

Demande de DÉROGATION MINEURE No. 2017-01 soumise pour le lot 5 106 520 (41 Avenue Venise Est) pour dépassement de la hauteur permise de 38,1 cm. (hauteur permise est de 10 mètres) et construction sur 3 étages au lieu de 2.

CONSIDÉRANT que le terrain est soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que ce Conseil préfère modifier la réglementation d'urbanisme afin de permettre les 3<sup>e</sup> étage à l'ensemble de la Municipalité ;

LA PAROLE EST DONNÉE À TOUTE PERSONNE DÉSIANT SE FAIRE  
ENTENDRE

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que la dérogation soit refusée car la Municipalité entreprendra les démarches pour modifier la réglementation d'urbanisme afin de permettre les 3<sup>e</sup> étage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10814-04-17 – Adoption projet de règlement 444-2017**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 444-2017 intitulé Règlement amendant le règlement de zonage no. 322-2009 visant à augmenter le nombre maximum d'étages et la hauteur maximum du bâtiment principal dans la presque totalité des zones de la municipalité tels que spécifiés dans la grille des usages et normes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller Micheline Aubry, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement 444-2017 intitulé Règlement amendant le règlement de zonage no. 322-2009 visant à augmenter le nombre maximum d'étages et la hauteur maximum du bâtiment principal dans la presque totalité des zones de la municipalité tels que spécifiés dans la grille des usages et normes.

**10815-04-17 – Autorisation utilisation Parc Jameson – 12 août 2017**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que ce conseil autorise Mme Thérèse Duhamel à utiliser le Parc Jameson le 12 août 2017 pour un pique-nique familial. Reporté au 19 août 2017 en cas de pluie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10816-04-17 – Autorisation utilisation Parc Jameson – 23 septembre 2017**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Que ce conseil autorise Mme Erika Deziel à utiliser le Parc Jameson le 23 septembre 2017 pour un mariage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10817-04-17 – Prêt terrain de balle – tournoi 30 juin, 1 et 2 juillet 2017**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

D'autoriser le prêt du terrain de balle pour le tournoi de balle qui se tiendra les 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2017 et organisé par M. Carlo Boucher et son équipe. D'autoriser l'installation d'une cantine et l'installation du chapiteau. Des frais de 300\$ (plus taxes) sont requis pour le chapiteau.

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par L'Équipe de balles les Bandits de Venise pour le tournoi de balle au terrain de balle de la Municipalité les 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2017 à la condition que celui-ci respecte la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10818-04-17 – Frais camp de jour**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Que les frais d'inscription 2017 pour le camp de jour soient fixés comme suit : 280\$/enfant (pour le premier) 240\$ pour le deuxième, 200\$ pour le troisième et 160\$ pour le quatrième plus des frais de 50\$ pour les frais de garde. Le tarif par semaine est de 75 \$.

Pour les non-résidents les frais sont fixés comme suit : 350\$/enfant (pour le premier) 300\$ pour le deuxième, 250\$ pour le troisième et 200\$ pour le quatrième.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10819-04-17 – Artificiers**

CONSIDÉRANT une offre de la compagnie Royal Pyrotechnie d'offrir une formation d'artificiers;

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

D'autoriser la formation d'artificiers pour les pompiers intéressés. Le coût pour chaque participant est de 80\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10820-04-16 – Prêt salle centre culturel – Maison des jeunes**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

D'autoriser le prêt de la grande salle du Centre Culturel à titre gratuit pour le Souper-Spectacle annuel du samedi 29 avril au profit de la Maison des Jeunes de Bedford et Venise-en-Québec

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par Patrick Melchior de la Maison des Jeunes de Bedford pour le Souper-Spectacle qui se tiendra au Centre Culturel le 29 avril 2017 à la condition que celui-ci respecte la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10821-04-17 – Publicité Tourisme Montérégie**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Qu'un budget au montant de 2 350\$ plus taxes soit alloué pour une publicité dans la nouvelle campagne pour promouvoir les escapades estivales en Montérégie préparé par Tourisme Montérégie,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10822-04-17 – Réservation chambres – Congrès FQM**

Proposé par : M. André Surprenant  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à la réservation de 6 chambres dans le cadre du Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités. Qu'un chèque au montant de 1 612,98 \$ soit émis à cette fin couvrant la première nuitée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10823-04-17 – Compte du mois**

Proposé par : M. André Surprenant  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 293 939,67 \$ le tout tel que ci-après listé.

<u>CHÈQUE</u>	<u>FOURNISSEURS</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
L1700018	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	9 937,64 \$
L1700019	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	COMMUNICATION RADIO	150,51 \$
L1700020	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	QUOTE-PART	77 621,49 \$
L1700021	MINISTRE DES FINANCES - SQAQ	FINANCEMENT	131,89 \$
L1700022	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	C.CULTUREL-S.INCENDIE-FRAIS POSTE-LOISIRS	6 840,61 \$
L1700023	SAAQ	IMMATRICULATION	7 016,95 \$
L1700024	TÉLÉBEC LTÉE	KIOSQUE	122,81 \$
L1700025	TÉLUS	CELLULAIRES	164,67 \$
C1700082	9291-6444 QUÉBEC INC.	LOYER MAISON DE JEUNES	1 149,75 \$
C1700083	RÉGIE I.A.E.P.H.V.	QUOTE-PART	96 497,00 \$
C1700084/126	DÉBOURSÉS ANNULÉS		
C1700127	CONSEIL ÉCONOMIQUE DU H-R	PUBLICITÉ QC. FEST	146,00 \$
C1700128	DÉBOURSÉ ANNULÉ		
C1700129	CHOINIERE MORIN	DÉNEIGEMENT	13 593,19 \$
C1700130	MORLOT CLAUDIA,	MAISON DE JEUNES	73,56 \$
C1700131	DÉBOURSÉ FÉVRIER		
C1700132	DÉBOURSÉ FÉVRIER		

C1700133	CSST	DOSSIER 2016	411,78 \$
C1700134	LA CAPITAL ASS GEN.	COTISATIONS ASS-SALAIRES	1 558,56 \$
C1700135	LA SECTION LOCAL 956 D'UNIFOR	COTISATIONS SYNDICALES	210,20 \$
C1700136	ÉCOLE CAPITAINE LUC FORTIN	CONTRIBUTION ÉCOLE	1 000,00 \$
C1700137	DÉBOURSÉ AVRIL		
C1700138	ACKLANDS GRAINGER INC.	SERVICE INCENDIE	408,64 \$
C1700139	ARÉO-FEU LTÉE	SERVICE INCENDIE	439,59 \$
C1700140	AUBIN ST-PIERRE INC.	VOIRIE	574,10 \$
C1700141	AUBRY, MICHELINE	CCU	45,00 \$
C1700142	BAERTSCHI, RENÉ	COUPE D'ARBRE	245,00 \$
C1700143	BOUTHOT GÉRARD	CCU	35,00 \$
C1700144	CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS	LUMINAIRES	666,85 \$
C1700145	COOPÉRATIVE DE SANTÉ LAC CHAMPLAIN	CONTRIBUTION 2017	20 000,00 \$
C1700146	CROIX ROUGE CANADIENNE	CONTRIBUTION 2017-2018	276,00 \$
C1700147	CARDIO CHOC	SERVICE PR	56,33 \$
C1700148	CENTRE HI-FI ST-JEAN	MDJ/CENTRE CULTUREL	1 153,14 \$
C1700149	DEGONGRE MICHEL	SERVICE INCENDIE	411,79 \$
C1700150	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSES EAU	355,59 \$
C1700151	ENVIRO-OPTION INC.	H. PROFESSIONNELS	776,09 \$
C1700152	FORGET NICOLAS	ENVIRONNEMENT	344,93 \$
C1700153	GARAGE YVES ST-LAURENT	CAMION INSPECTEUR	201,07 \$
C1700154	GREENDALE SERVICE D'ÉGOUTS	HÔTEL DE VILLE	429,72 \$
C1700155	GROUPE ULTIMA INC.	ASSURANCE GÉNÉRALE	52,00 \$
C1700156	GIASSON ROGER	PATINOIRE 2016-2017	1 500,00 \$
C1700157	GERVAIS MARIELLE	CCU	35,00 \$
C1700158	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	2 918,19 \$
C1700159	INTERNET HAUT-RICHELIEU	MAISON DE JEUNES	779,62 \$
C1700160	ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	SERVICE D'INCENDIE	610,81 \$
C1700161	J. GAGNÉ EXCAVATION	RÉPARATION RÉSEAU AQUEDEC	1 268,15 \$
C1700162	MÉDIAS TRANSCONTINENTAL	AVIC PUBLIC	241,44 \$
C1700163	LE GROUPE SPORT-INTER PLUS	MDJ/CENTRE CULTUREL	675,83 \$
C1700164	L'HOMME ET FILS ENR	VOIRIE/MDJ/C. CULTUREL	2 006,75 \$
C1700165	LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA	LUMIÈRES	4 917,34 \$
C1700166	MARINA DE LA BAIE	REMB TAXATION COMPLÉMENTAIRE	933,09 \$
C1700167	MARTYNE MÉTRAS	ENTRETIEN	98,00 \$
C1700168	MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	ENTRAIDE SERVICE D'INCENDIE	1 490,45 \$
C1700169	MORLOT CLAUDIA	MAISON DE JEUNES	216,65 \$
C1700170	MONTY SYLVESTRE, C.JURIDIQUES	H. PROFESSIONNELS	284,55 \$
C1700171	NETTOYEUR MARTIN	SERVICE TAPIS	185,66 \$
C1700172	PAPETERIE COWANSVILLE	FOURNITURES DE BUREAU	111,14 \$
C1700173	PARADIS, LEMIEUX, FRANCIS, AVOCATS	H. PROFESSIONNELS	1 009,14 \$
C1700174	PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD	VOIRIE	83,20 \$
C1700175	PREVIMED INC	SERVICE PR	300,00 \$
C1700176	PAQUETTE RAYMOND	CCU	35,00 \$
C1700177	PRODUITS & SERVICES MÉNAGERS PELLETIER-V	PRODUITS MÉNAGÉS	120,51 \$
C1700178	SAUVE-GARDE NATURE	ENVIRONNEMENT	100,00 \$
C1700179	SENCOM INFORMATIQUE INC.	SERVICE D'INCENDIE	275,91 \$
C1700180	SUPER SOIR	CARBURANT	758,38 \$
C1700181	SAURIOL PATRICK	REMB SERVICE D'INCENDIE	70,09 \$
C1700182	SAVOIE PATRICK	REMB ACT. SPORTIVE	40,24 \$
C1700183	TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC.	SERVICE D'INCENDIE	775,00 \$
C1700184	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	TERRAINS MUNICIPAUX	143,72 \$
C1700185	TOURISME MONTÉRÉGIE	PUBLICITÉ	344,93 \$
C1700186	TESSIER GUYLAINE	MAISON DE JEUNES	85,00 \$
C1700187	VILLE DE BEDFORD	PRÉVENTIONNISTE	473,15 \$
		SOUS-TOTAL	265 984,39 \$
		SALAIRES EMPLOYÉS	24 169,32 \$
		SALAIRES CONSEILLERS	3 785,96 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>293 939,67 \$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10824-04-17 – Levée de l'assemblée**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : Mme Micheline Aubry  
ET RÉSOLU

Que l'assemblée ordinaire du 3 avril 2017 soit levée à 20h50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

André Surprenant  
MAIRE-SUPPLÉANT

---

Diane Bégin  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

**CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES**

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

---

Diane Bégin, Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal